





## Comment trouver une entreprise et un maître d'apprentissage ?

- > La démarche s'assimile à une véritable recherche d'emploi
- > Le CFA Agricole du Loiret vous accompagne dans cette démarche, en vous donnant accès à des offres et en facilitant le contact avec les entreprises et collectivités

## Avantages financiers pour l'entreprise

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, le gouvernement renouvelle son soutien au recrutement des apprentis et des salariés en contrat de professionnalisation, pour tous les contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023, jusqu'au niveau master pour toutes les entreprises.  
Prolongé jusqu'en 2027.

## L'aide concerne uniquement la 1<sup>ère</sup> année d'exécution du contrat et se substitue totalement à l'aide unique aux employeurs d'apprentis

- > 6 000 € maximum pour un apprenti quelque soit son âge ;
- > 6 000 € maximum pour un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus

L'attribution d'une aide tutorale est possible en sus, contactez votre OPCO.

## Aide financière pour le secteur public

Poursuite du dispositif de financement 2022 du CNFPT pour les contrats signés à compter du 01/01/2023

ATTENTION : Recensement obligatoire des projets de recrutement pour obtenir un accord préalable au financement des contrats d'apprentissage.

<https://www.cnfpt.fr/se-former/accueillir-apprenti/lapprentissage-collectivites-territoriales/national>

## L'apprentissage : Des mesures en faveur de l'apprenti

Pour l'année 2023, l'apprenti bénéficie du soutien financier de la Région Centre Val de Loire avec :

- > Culture - Voyages pédagogiques et professionnels
- > La carte nationale d'apprenti
- > Euro Métiers Centre
- > Aides pour le logement <https://alternant.actionlogement.fr/>  
Aide Agri-Mobili-jeune qui prend en charge une partie de votre loyer.
- > 500 € d'aide de l'État pour l'obtention du permis de conduire
- > Aides pour la mobilité (acheter ou louer un véhicule, réparer son véhicule, être accompagné pour faciliter sa mobilité  
#TousMobilesPourLEmploi !
- > Pour les autres aides, RDV sur <https://www.yeps.fr/>



## Le contrat d'apprentissage : Ses droits et obligations

### L'apprenti s'engage à :

- Respecter les horaires du contrat
- Travailler pour l'employeur
- Suivre la formation au C.F.A. et en entreprise
- Respecter le règlement intérieur du C.F.A. et de l'entreprise
- Se présenter à l'examen du diplôme prévu au contrat d'apprentissage

### L'employeur s'engage à :

- Respecter les horaires du contrat
- Verser un salaire à l'apprenti
- Confier à l'apprenti des missions liées au diplôme préparé
- Inscrire l'apprenti dans le C.F.A. dispensant la formation, lui permettre de suivre les enseignements dispensés par celui-ci
- Assurer à l'apprenti une formation professionnelle et pratique
- Prendre part aux actions de coordination avec le C.F.A.

### Le CFA s'engage à :

- Dispenser une formation générale, technologique et pratique, qui complète la formation reçue en entreprise et qui s'articule avec elle
- Définir les objectifs de la formation et organiser les journées d'information ou de formation pour les maîtres d'apprentissage
- Assurer le suivi du parcours de formation de l'apprenti en lien avec l'entreprise, mettre à la disposition du maître d'apprentissage les documents pédagogiques dont il peut avoir besoin

MAJ\_181223